

Gilles CORDIER

commissaire
aux comptes

Pierre PAPROCKI

commissaire
aux comptes

Anne FOURNY

commissaire
aux comptes

Cécile BUESSARD

commissaire
aux comptes

43 rue des Mines
CS 23102

25403 AUDINCOURT CEDEX

tél. 03 81 35 51 41

fax. 03 81 30 63 33

audit@sodecc.fr



Certifiés ISO 9001 et 14001



RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

*rapport sur les comptes annuels : 19 pages
rapport spécial : 2 pages*

Présentés à :

Mesdames et Messieurs les Membres de l'Association

COMITE SOCIAL DU DEPARTEMENT

Association loi 1901

Conseil Départemental – Place de la Révolution Française

90000 BELFORT

SIREN : 393 313 416

par

Pierre PAPROCKI

Commissaire aux Comptes associé

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS***

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

COMITE SOCIAL DU DEPARTEMENT

Association loi 1901

Conseil Départemental – Place de la Révolution Française

90000 BELFORT

SIREN : 393 313 416

Mesdames et Messieurs les Membres,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale de votre association, nous avons effectué l'audit des comptes annuels relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous nous sommes notamment assurés que l'information fournie en annexe concernant le dénouement relatif au risque de non recouvrement d'une créance sur un fournisseur défaillant, au titre d'un acompte versé, est adéquate.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre association.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*

- *il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- *il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
- *il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Fait à AUDINCOURT, le 20 juin 2019.

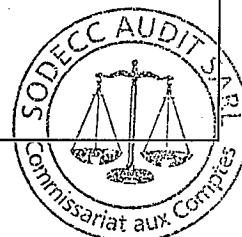
Pour SODECC AUDIT SARL :
Pierre PAPROCKI,
Commissaire aux Comptes associé.



BILAN ACTIF

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

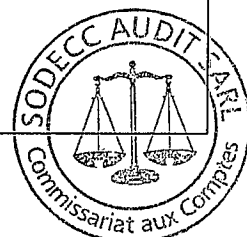
ACTIF	Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018			01/01/2017 au 31/12/2017
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	4 630.80	4 630.80		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	42 609.50		42 609.50	42 609.50
Constructions				
Installations techniques, matériels				
Autres immobilisations corporelles	43 897.83	26 850.81	17 047.02	20 858.26
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés	188 682.41		188 682.41	188 959.78
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	279 820.54	31 481.61	248 338.93	252 427.54
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	38 558.20		38 558.20	122 192.00
Créances (3)				
Créances redevables et comptes rattachés	21 437.59		21 437.59	26 670.95
Autres	2 739.24		2 739.24	1 387.20
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	110 972.74		110 972.74	109 907.67
Charges constatées d'avance (3)	20 458.08		20 458.08	41 886.91
TOTAL (III)	194 165.85		194 165.85	302 044.73
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	473 986.39	31 481.61	442 504.78	554 472.27
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN PASSIF

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PASSIF	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	48 338.28	48 338.28
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	245 212.29	248 641.84
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-17 174.02	-3 429.55
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	276 376.55	293 550.57
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		81 120.00
Provisions pour charge	2 000.00	2 000.00
TOTAL (III)	2 000.00	83 120.00
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)		
DETTES (I)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	72.00	3 920.15
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	148 739.89	149 385.61
Dettes fiscales et sociales	4 717.77	16 975.79
Redevables créditeurs	450.00	740.00
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	10 011.68	6 664.38
TOTAL (V)	163 991.34	177 685.93
Ecarts de conversion passif (VI)	136.89	115.77
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	442 504.78	554 472.27
(1) Dont à plus d'un an (1) Dont à moins d'un an (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs	163 991.34	177 685.93



022340 - Association Comité Social du D

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

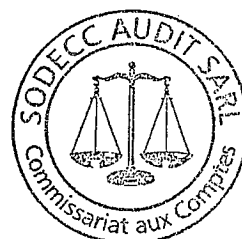
	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	2 088.66	3 125.07
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	752 982.06	737 438.73
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges		
Cotisations		
Autres produits (hors cotisations)	2 785.69	2 848.58
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	757 856.41	743 412.38
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures	379 968.96	367 522.79
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	304 708.30	292 758.60
Impôts, taxes et versements assimilés	527.98	556.19
Salaires et traitements	71 476.96	69 755.39
Charges sociales	22 570.83	24 835.42
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 811.24	3 973.69
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations'		
Dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	2 617.26	2 744.72
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	785 681.53	762 146.80
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-27 825.12	-18 734.42
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 148.76	1 312.87
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	1 148.76	1 312.87
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	1 148.76	1 312.87
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	81 120.00	



COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	81 120.00	13 992.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	71 617.66	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	71 617.66	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	9 502.34	13 992.00
Impôt sur les bénéfices		
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-17 174.02	-3 429.55
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS		
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		
TOTAL DES PRODUITS	840 125.17	758 717.25
TOTAL DES CHARGES	857 299.19	762 146.80
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	-17 174.02	-3 429.55
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		
TOTAL	-17 174.02	-3 429.55
* Y compris : <i>Redevances de crédit-bail mobilier</i> <i>Redevances de crédit-bail immobilier</i> (1) <i>Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i> (2) <i>Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i> (3) <i>Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de</i>	9 502.34	13 992.00



ANNEXE COMPTABLE



SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	O		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	O		
CRÉDIT BAIL			NA
LOCATIONS			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF			NA
COMPOSITION DES FONDS ASSOCIATIFS			NA
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS			NA
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS			NA
TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF			NA
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)			NA
LES ENGAGEMENTS			NA
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES			NA
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES			NA
LES EFFECTIFS			NA
RESSOURCES,			NA
VENTILATION DE L'IMPÔT,			NA
INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			NA
TRANSFERTS DE CHARGES			NA
COMMENTAIRES			NA



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 442 504.78 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -17 174.02 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Litige en cours :

Placée en liquidation judiciaire, le 20 avril 2011, la société PRODUCTION VOYAGES, avec laquelle un contrat avait été signé, avait perçu deux acomptes de 40 560 euros chacun en 2010 et en 2011. Ces acomptes apparaissent à l'actif du bilan, dans la rubrique "avances et acomptes versés sur commandes" à hauteur de 81 120 euros. Une provision pour risque de ce montant avait été inscrite dans les comptes.

L'affaire se solde sur l'exercice 2018 avec un remboursement d'acompte, pour un montant de 9 502.34 euros, la différence étant perdue.

Autre fait :

Le Conseil Général met gratuitement à la disposition du CSD des locaux lui permettant d'exploiter son activité.

La Ville de Belfort met gratuitement, de janvier à juin et de septembre à décembre, à la disposition du CSD des équipements sportifs pour un montant de 2 580.48 euros ; ce montant représentant une subvention indirecte.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Il s'agit de logiciels acquis et utilisés comme outils de gestion et de comptabilité.



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

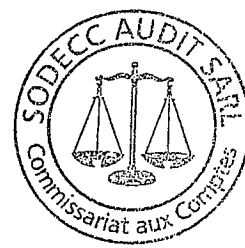
- AAI divers	5 et 8 ans
- Matériels bureau&informatique	3 ans
- Mobilier	10 ans

Immobilisations financières

Il s'agit de placements régulièrement renouvelés et de ce fait considérés comme immobilisations financières.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Du 01/01/2018 au 31/12/2018



IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	4 631		
CORPORELLES	Terrains		42 610		
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Instal.géné., agencts & aménagts const.			
	Installations techniques, matériel & outillage indust.				
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts & aménagts divers Matériel de transport Matériel de bureau & info., mobilier Emballages récupérables & divers	36 610 9 179		-1 891
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL III	88 398		-1 891
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés		188 960		-277
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL IV	188 960		-277
		TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	281 989		-2 168

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			4 631	
CORPORELLES	Terrains				42 610	
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Ins. gal. agen. amé. cons				
	Inst.tech., mat. outillage indus.					
	Autres immos corporelles	Ins. gal. agen. amé. div. Matériel de transport Mat.bureau, info., mob. Emballages récup. div.			36 610 7 288	
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL III			86 507	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés				188 682	
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL IV			188 682	
		TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)			279 821	

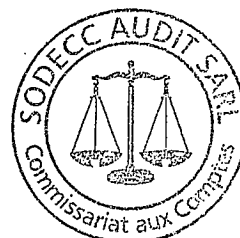


ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	4 631			4 631
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outill. industriels					
	Inst. générales agencem. amén. div.	16 235	3 611		19 846
Autres immos corporelles	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatique, mob.	8 696	-1 691		7 005
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		24 930	1 921		26 851
TOTAL GENERAL		29 561	1 921		31 482

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amort. fin de l'exercice		
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements										
TOTAL										
Immob. incorporelles										
TOTAL										
Constr. Immo. corpor.	Terrains									
	Sur sol propre									
	Sur sol autrui									
	Inst. agenc. et amén.									
	Inst. techniques mat. et outil.									
	Inst. gales, agenc. am divers									
	Mat. transport									
	Mat. bureau mobilier									
	Emballages récup. divers									
	TOTAL									
Frais d'acquisition de titres de participations										
TOTAL GÉNÉRAL										
Total général non ventilé										
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net a la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler										
Primes de remboursement des obligations										



PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La provision liée aux 2 acomptes versés pour un montant total de 81 120 euros a été reprise suite à l'unique remboursement effectué sur 2018.

Une provision a été constituée pour faire face aux dépenses d'avocat liées à la liquidation judiciaire de Production Voyages à hauteur de 2 000 euros.

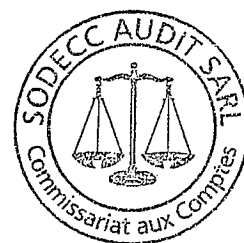


PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL I					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	81 120		81 120	
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grandes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges	2 000			2 000
TOTAL II		83 120		81 120	2 000
Provisions pour dépréciation	/ immobilisations	- incorporelles			
		- corporelles			
		- Titres mis en équivalence			
		- titres de participation			
		- autres immobs financières			
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients				
	Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III					
TOTAL GENERAL (I + II + III)		83 120		81 120	2 000
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation				
	- financières				
	- exceptionnelles			81 120	
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

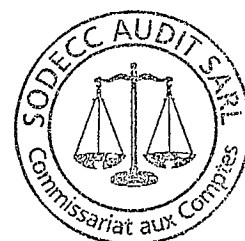


ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	21 438	21 438	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés	400	400	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres			
	coll. publiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	2 339	2 339	
	Charges constatées d'avance	20 458	20 458	
TOTAL		44 635	44 635	
Renvois (1) (2)	Montant des			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			



ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		148 740	148 740		
Personnel & comptes rattachés		699	699		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		4 018	4 018		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		450	450		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		10 012	10 012		
TOTAUX		163 919	163 919		
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				



**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

(article L.612-5 du Code de commerce)

**Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

COMITE SOCIAL DU DEPARTEMENT

Association loi 1901

*Conseil Départemental – Place de la Révolution Française
90000 BELFORT
SIREN : 393 313 416*

Mesdames et Messieurs les Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui doivent nous être données, les caractéristiques et modalités essentielles des conventions dont nous devons être avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces éventuelles conventions, en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à AUDINCOURT, le 20 juin 2019.

Pour SODECC AUDIT SARL :
Pierre PAPROCKI,
Commissaire aux Comptes associé.

